

## DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2022-125

du 12 décembre 2022

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 712

*Le président de la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté,*

*Vu le code général des Collectivités territoriales notamment son article L 2322-1 ;*

*Vu la délibération n°2020-03-07 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 instaurant un dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyens des secteurs particulièrement affectés par la crise ;*

*Vu la délibération n°2022-02-05a du conseil communautaire du 14 avril 2022 approuvant le budget principal 2022 ;*

*Vu les crédits disponibles en section d'investissement au compte 020 « dépenses imprévues – Investissement » ;*

*Vu l'insuffisance de crédits en section d'investissements aux articles 4581102, 4581105, 4581108, 4581133, 4581134 et 4581135 ;*

*Considérant qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements des crédits budgétaires*

### DÉCIDE

.....  
ARTICLE 1  
.....

Un virement de crédits est nécessaire valant décision modificative n°4/2022.

Le transfert de crédit en section de d'investissement est le suivant :

DEPENSES	
DIMINUTION DES DEPENSES	
Opération - article - fonction	Montant
020 - Dépenses imprévues	- 20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 20 000,00 €</b>

AUGMENTATION DES DEPENSES	
Opération - article - fonction	Montant
4581102 - Cartographie commune Ambrugeat	300,00 €
4581105 - Cartographie commune Bugeat	300,00 €
4581108 - Cartographie commune Combressol	300,00 €
4581133 - Cartographie commune de Féniers	100,00 €
4581134 - Cartographie Syndicat de la Diège	7 000,00 €
4581135 - Cartographie SIVOM du Riffaud	12 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>

## ARTICLE 2

.....  
La présente décision sera portée à la connaissance du conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et sera inscrit au registre des délibérations de la communauté de communes.  
.....

## ARTICLE 3

.....  
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, notifiée à Monsieur le trésorier d'Ussel et inscrite au registre des décisions.  
.....

Pour extrait conforme,  
À Ussel, le 12 Décembre 2022  
Le président,  
Pierre Chevalier

